

- Commune de CONTHIL -

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le sept décembre à vingt heures 0 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Thierry STEMART, Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, Daniel REICHERT, Michel HASTENTEUFEL, Éric LOETSCHER, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, Bruno COLIN et Massimo PICCIOTTI.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : M. M. Picciotti (excusé), Mme I. Wittmer (non excusée).

Madame Valérie Semmelbeck est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Programme d'action en forêt communale pour 2022
- 2- Minoration loyer sur une parcelle agricole communale
- 3- Avis sur la fusion syndicats des eaux de Rodalbe et Vergaville
- 4- Fixation durée légale du travail
- 5- Virements de crédits

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

- - - Délibérations - - -

1°) Forêt communale : Acceptation programme d'action de l'ONF.

Délibération n° 151DCM210701 Codification : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'ONF lui a transmis le programme d'action pour 2022 qui prévoit les travaux sylvicoles suivants :

- cloisonnement d'exploitation sur les parcelles 5a, 5b, 6u sur 22,81 km
 - dégagement manuel des régénérations naturelles sur les mêmes parcelles soit 8,27 ha
- le tout pour un montant total estimé de 9.440,00 € HT. soit **11.328,00 € TTC.**

Par ailleurs, l'état d'assiette pour l'année 2023 est le suivant :

Amélioration parcelle 9u de 5,22 ha (chênes et feuillus divers)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accepter** ce programme d'action pour l'année 2022
- **d'accepter** la proposition d'état d'assiette pour 2023
- **autorise** le maire à signer ces documents.

Résultat du vote : **unanimité**

2°) Minoration du loyer d'une parcelle agricole

Délibération n° 151DCM210702 *Codification : 7.10 Divers finances locales*

Monsieur le Maire indique que la commune loue à M. Jacques Canteneur, une parcelle cadastrée Section 36 n° 6 (pour partie) au lieu-dit «Revers Rosières » pour une superficie de 6ha 39a 25 ca. Or cette parcelle comporte une partie non exploitable d'environ 40 ares couverts de haies qui ne peuvent être détruites.

Il serait donc juste d'exonérer de loyer la partie non exploitable par le locataire depuis 2019.

Considérant le loyer actuel qui se monte à 822,77 € pour 639,25 ares

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de fixer la superficie exploitable à **5,99 ha** ;
- **DIT** que le loyer pour 2021 est fixé à **770,97 €** et qu'il y aura lieu de rembourser **51,80 €** au locataire ;
- **DIT** qu'il y aura lieu de rembourser les sommes de **51,25 €** au titre de 2020 et **50,97 €** au titre de 2019 ;
- **CHARGE** le maire de modifier le bail agricole en ce sens que la nouvelle superficie louée est de 5 ha 99 a 00 ca.
- **AUTORISE** le Maire à émettre les mandats de régularisation correspondants ;

Résultat du vote : Pour : Unanimité

3°) Fusion du syndicat mixte des eaux de Rodalbe et environs et du syndicat intercommunal des eaux de Vergaville

Délibération n° 151DCM210703 *Codification : 5.7 Intercommunalité*

Monsieur le Maire indique que par courrier du 16 septembre 2021, Monsieur le Préfet a pris un arrêté n° DCL n° 01-038 portant rectification de l'arrêté préfectoral n° DCL 01-037 fixant le périmètre du syndicat issu de la fusion du syndicat mixte des eaux de Rodalbe et environs et du syndicat intercommunal des eaux de Vergaville et actant le projet de statuts.

L'ensemble des communes membres de ces deux syndicats sont invitées à donner leur avis sur ce projet de périmètre et de statuts dans le délai prescrit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** un avis FAVORABLE au projet de périmètre et de statuts du syndicat issu de la fusion du syndicat mixte des eaux de Rodalbe et environs et du syndicat intercommunal des eaux de Vergaville.

Résultat du vote : Pour : Unanimité

4°) Fixation de la durée légale du travail**Délibération n° 151DCM210704** Codification : 9.1 Autres domaines de compétence des communes

Monsieur le Maire indique que les services de l'Etat demande aux communes de préciser quelle est la durée légale de travail annuelle de leurs agents.

Considérant qu'aucun régime dérogatoire n'a été mis en place ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** que la durée légale annuelle du travail pour les agents communaux à temps complet est de **1607 heures**.

Résultat du vote : Pour : Unanimité

5°) Décision modificative n° 1 du budget principal de 2021**Délibération n° 151DCM210705** Codification : 7.1 Décision budgétaire

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu d'abonder le chapitre 011 pour permettre le règlement de certaines factures avant la fin de l'année.

Ces crédits n'ayant pas été prévus au BP 2021, il y a lieu de procéder à un virement pour régulariser la situation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification budgétaire n° 1 du BP 2021 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

Sens - Chap. - Article	Libellé	Montant en -	Montant en +
D 011 - 60621	Combustibles		+ 6.000,00
D 011 - 622	Rémunération intermédiaires		+ 4.000,00
D 023	Virement à l'investissement	- 10.000,00	
R 021	Virement du fonctionnement	- 10.000,00	
D 10020 - 2135	Rénov. foyer / inst. gén. et agencement	- 10.000,00	

Résultat du vote : Pour : Unanimité

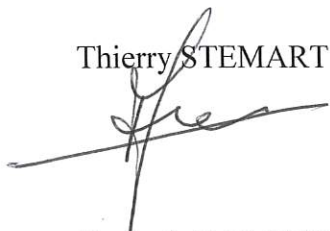
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21 heures 10 minutes et le secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

Thierry STEMART



François BALAND



Eric LOETSCHER

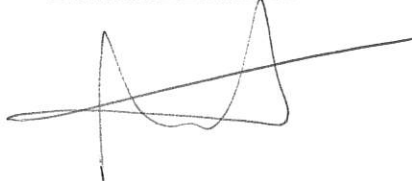


Les Adjoints et Conseillers municipaux :

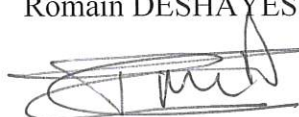
Olivier ROMAIN



Daniel REICHERT



Romain DESHAYES



Valérie SEMMELBECK



Michel HASTENTEUFEL



Isabelle WITTMER

Bruno COLIN



Massimo PICCIOTTI